

SPÉCIAL RESTAURATION

Petit OUF de soulagement pour la restauration associative, ses salarié·es, ses administrateur·ices, ainsi que pour tous les postier·es qui peuvent bénéficier d'un repas équilibré, de qualité et pour pas trop cher.

En effet, depuis 18 mois, date d'annonce de La Poste qu'elle ferait un appel d'offres Européen pour se débarrasser de l'ensemble de la restauration associative, il n'y avait plus d'informations, malgré nos relances, courriers, déclarations régulières.

Une pression psychologique a été exercée à l'encontre des AMDIS (Agent Mis À Disposition) pour leur signifier leur réintégration, des aides financières sont accordées au compte-gouttes aux restaurants sous condition, notamment l'augmentation du prix du repas, sans avoir revu la convention de prestation depuis plus de 2 ans. Et on sait tous que depuis, la COVID, l'inflation, l'augmentation des denrées, l'augmentation des salaires (même si insuffisant), les changements de mode alimentaire, frappent notre société de plein fouet et que plusieurs restaurants associatifs ont mis la clé sous la porte et d'autres sont en très grande difficulté financière. La Poste est responsable de cette situation.

Alors qu'un recours conjoint entre la FNRIE (Fédération Nationale des Restaurants Inter Entreprise), la CGT et SUD PTT est toujours en cours pour contester cet appel d'offres et ses modalités de mise en œuvre, une décision de justice suite à un recours de la société ELIOR (actuellement le prestataire unique, mais non retenu dans l'appel d'offres) est tombée en juillet et La Poste est condamnée.

Le 25 octobre, commission nationale de la restauration, une fois de plus La Poste se moquait des représentants du personnel en ne voulant pas discuter en priorité de l'avenir de la restauration collective. Il aura fallu l'unanimité des organisations syndicales, une suspension de séance demandée par La Poste, pour qu'enfin les représentants de La Poste reviennent à la raison.

Et enfin, La Poste daigne nous donner quelques informations...

- L'appel d'offres est déclaré sans suite,

- Les AMDIS (Agent Mis à Disposition) seront maintenus sur les restaurants tant que les restaurants existeront,
- Un avenant avec ELIOR est en discussion et devrait déboucher positivement avant le 1er novembre selon La Poste, il est temps, sinon plus de restauration collective privée nulle part.



Pour autant :

- * **La Poste doit s'engager à revoir la convention de prestations et réévaluer le financement de la restauration**
- * **La Poste doit donner des perspectives sur le long terme (au moins jusqu'au CSE) aux personnels hôteliers, aux associations**
- * **La Poste doit s'engager, y compris financièrement à maintenir la restauration associative en vie ! Pour beaucoup, c'est le seul repas équilibré ou complet de la journée. Un Titre Restaurant ne remplacera jamais un repas chaud et équilibré.**

Sud^{PTT}

Fédération des activités postales et de télécommunications
25/27 rue des envierges 75020 Paris

Union
syndicale
Solidaires